

FONDATION LE PETIT BLANCHON
États financiers

Exercice terminé le 31 mai 2023

FONDATION LE PETIT BLANCHON

États financiers

Exercice terminé le 31 mai 2023

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Note complémentaire	8 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation Le Petit Blanchon

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Le Petit Blanchon (la « fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 mai 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la fondation tire des produits d'activités de financement et de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de la fondation et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits, à l'excédent des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mai 2023 et le 31 mai 2022, à l'actif à court terme au 31 mai 2023 et au 31 mai 2022, et à l'actif net au 31 mai 2023, au 31 mai 2022 et au 1er juin 2021. Nous avons également exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 2022 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

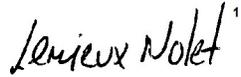
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L

Québec (Québec)
Le 29 novembre 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A133140

FONDATION LE PETIT BLANCHON

État des résultats

Exercice terminé le 31 mai 2023

	2023	2022
Produits		
Contributions de sociétés	75 881 \$	89 420 \$
Contributions d'organismes	173 842	59 113
Contributions de particuliers	66 977	62 299
Contributions en services professionnels	5 680	5 055
Produits dérivés	4 840	460
Intérêts	6 749	366
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	10 181	9 387
	344 150	226 100
Charges		
Coûts des activités de financement	19 078	2 728
Dons	18 172	27 753
Taxes foncières	15 206	16 710
Dépenses de fonctionnement	27 222	6 674
Loyer Vallée Jeunesse	23 000	23 000
Coûts des produits dérivés vendus et donnés	2 606	486
Honoraires professionnels	5 680	5 055
Assurances	7 184	6 181
Divers	644	1 570
Amortissement des immobilisations corporelles	62 246	61 185
	181 038	151 342
Excédent des produits sur les charges	163 112 \$	74 758 \$

FONDATION LE PETIT BLANCHON

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mai 2023

	Investi en immobili- sations corporelles	Non affecté	2023 Total	2022 Total
Solde au début de l'exercice	1 281 235 \$	233 484 \$	1 514 719 \$	1 439 961 \$
Excédent des produits sur les charges	(52 065)	215 177	163 112	74 758
Investissements en immobilisations corporelles	3 653	(3 653)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	1 232 823 \$	445 008 \$	1 677 831 \$	1 514 719 \$

FONDATION LE PETIT BLANCHON

État de la situation financière

31 mai 2023

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	423 100 \$	133 818 \$
Dépôt à terme échu au cours de l'exercice	-	100 000
Débiteurs (note 4)	23 896	1 713
Stocks de produits dérivés	3 988	650
Frais payés d'avance	6 482	11 313
	457 466	247 494
Immobilisations corporelles (note 5)	1 480 122	1 513 066
	1 937 588 \$	1 760 560 \$
Passif		
Passif à court terme		
Fournisseurs	12 458 \$	14 010 \$
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 6)	247 299	231 831
	259 757	245 841
Actif net		
Investi en immobilisations corporelles	1 232 823	1 281 235
Non affecté	445 008	233 484
	1 677 831	1 514 719
	1 937 588 \$	1 760 560 \$

Engagement (note 7)

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION LE PETIT BLANCHON

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mai 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	163 112 \$	74 758 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(10 181)	(9 387)
Amortissement des immobilisations corporelles	62 246	61 185
	215 177	126 556
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Débiteurs	(22 183)	(637)
Stocks de produits dérivés	(3 338)	486
Frais payés d'avance	4 831	(3 042)
Fournisseurs	(1 552)	3 807
	192 935	127 170
Activités d'investissement		
Acquisition d'un dépôt à terme	-	(100 000)
Encaissement d'un dépôt à terme	100 000	125 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(29 302)	(3 425)
	70 698	21 575
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	-	(19 048)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	25 649	-
	25 649	(19 048)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	289 282	129 697
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	133 818	4 121
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	423 100 \$	133 818 \$

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Note complémentaire

31 mai 2023

1. Statut et nature des activités

La fondation, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif qui a pour objectif de promouvoir et de soutenir des projets visant à aider et à améliorer la qualité de vie d'enfants vivant des situations critiques. Elle est exemptée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

La fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la fondation dans le cadre de l'opération.

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Note complémentaire

31 mai 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

La fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, le taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Maison Le Phare		durée restante du contrat
	linéaire	d'emphytéose
Enseignes		durée restante du contrat
	linéaire	d'emphytéose
Mobilier et équipement	dégressif	20 %
Patinoire		10 ans et durée restante du contrat
	linéaire	d'emphytéose

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Note complémentaire

31 mai 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

Apports

La fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont constatés à titre d'apports reportés et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles correspondantes.

Activités de levée de fonds

Les contributions provenant des activités de levée de fonds sont comptabilisées lorsque les activités ont eu lieu et que le recouvrement est certain en date d'achèvement des états financiers.

Contributions en services professionnels et en loyer

Les contributions en services professionnels et en loyer sont comptabilisées à leur juste valeur.

Promesses de dons

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants à titre de promesses de dons à la fin d'exercice, l'organisme ne comptabilise que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Note complémentaire

31 mai 2023

3. Modification de méthode comptable

Produits

Le 1er juin 2022, la fondation a adopté les modifications apportées au chapitre 3400, Produits. Les modifications contiennent notamment des indications sur la constatation des produits des éléments suivants :

- Ventes à livrer.
- Accords à composantes multiples.
- Méthode de l'avancement des travaux.
- Présentation des produits sur la base du montant brut ou du montant net.

Ces modifications n'ont entraîné aucune incidence sur les états financiers de la fondation.

4. Débiteurs

	2023	2022
Promesses de dons à recevoir	18 655 \$	- \$
Taxes à la consommation	5 241	1 713
	23 896 \$	1 713 \$

5. Immobilisations corporelles

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Maison Le Phare	1 860 778 \$	436 709 \$	1 424 069 \$	1 451 422 \$
Enseignes	11 878	2 747	9 131	9 491
Mobilier et équipement	22 829	15 428	7 401	9 251
Patinoire	49 695	10 174	39 521	42 902
	1 945 180 \$	465 058 \$	1 480 122 \$	1 513 066 \$

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Note complémentaire

31 mai 2023

6. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	231 831 \$	241 218 \$
Apports reçus	25 649	-
Amortissement	(10 181)	(9 387)
Solde à la fin de l'exercice	247 299 \$	231 831 \$

7. Engagement

En vertu d'un contrat d'emphytéose échéant en septembre 2048 de la maison Le Phare, les loyers minimums futurs, composés des rentes annuelles et de l'acquittement de l'entretien extérieur, sont assumés par le Centre Jeunesse. La fondation s'est engagée à céder Le Phare à Vallée Jeunesse sans indemnité à l'échéance du bail.

8. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la fondation est exposée au 31 mai 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La fondation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la fondation est principalement lié aux débiteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la fondation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.